



En France, le raccordement de systèmes de production d'électricité au réseau est encore long et rébarbatif.

Notre Service Administratif est destiné à vous libérer de ces tâches éloignées du cœur de votre métier. Par ce gain de temps, vous pouvez vous concentrer sur votre prospection commerciale, sur l'exécution de vos chantiers et sur votre Service Après-Vente.

Notre Bureau d'Etudes indépendant aide au développement de votre installation photovoltaïque dès sa conception.

Il vous permet d'apporter un regard objectif sur le potentiel du site.

APEM est certifié ISO 9001 version 2008 par AFNOR Certification :
Conception et Développement d'Installations Photovoltaïques.
Gestion et Suivi Administratif d'Installations Utilisant Des Energies Renouvelables.



Imprimé sur papier recyclé



APEM
ZA des 4 Vies
38290 Frontonas
FRANCE

Tél : +33(0)4 74 94 85 44
Fax : +33(0)4 74 94 85 46
contact@apem-energie.com

www.apem-energie.com

APEM

APEM

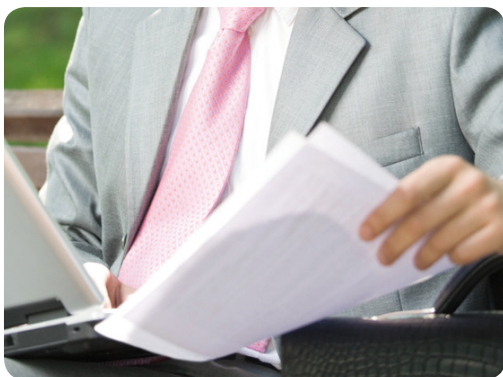
Acteur du Photovoltaïque
et de l'Énergie Maîtrisée

**Libérez-vous des tâches
administratives !**

Concentrez-vous sur votre
métier d'installateur...



Assistance aux installateurs de panneaux photovoltaïques sur la France entière.



Service de gestion des documents administratifs

Nous prenons en charge toute la procédure administrative que les installateurs de panneaux photovoltaïques ont à gérer lors de la mise en place de centrales de production d'énergie électrique raccordée au réseau, tels que des installations photovoltaïques ou des éoliennes.

Ce service comprend la vérification de l'existence de subventions pour le projet, la déclaration préalable auprès de la Mairie, la demande, le devis et les RDV de raccordement avec ERDF, le suivi du dossier Consuel, l'obtention du Contrat d'achat de EDF.

Un accès internet est disponible pour chacun de nos clients afin qu'il suive en temps réel l'évolution des dossiers qui nous sont confiés.

Service d'études techniques

Au sein de notre Bureau d'Etudes, nous déterminons le potentiel qu'offrent les sites par des études de faisabilité en vue de production d'énergie électrique d'origine solaire par capteurs photovoltaïques.

Différentes phases sont complétées pour dresser nos rapports d'études :

- Visite du site,
- Relevés d'ensoleillement, masque électronique,
- Prise de photographies ou de films,
- Choix et dimensionnement du générateur,
- Estimation de la production annuelle,
- Calcul des coûts et gains potentiels,
- Evaluation du temps de retour sur investissement,
- Schéma de principe du générateur,
- ...

Ces études sont des outils décisionnels qui doivent permettre d'éclairer le maître d'ouvrage sur les capacités des champs solaires.

Nous intervenons rapidement sur site et sur tout le territoire français.



Service d'études fiscales et financières, et d'assurances

Aux vues des investissements engendrés par la construction d'une centrale de production d'électricité, le montage financier et fiscal adopté par le maître d'ouvrage est un choix très important pour la pérennité et l'efficacité financière du projet.

Nous sommes entourés de conseillers qui étudient au cas par cas les possibilités d'optimisation juridique et fiscale qui s'offrent au maître d'ouvrage en fonction de sa situation.

Bon nombre d'installateurs ou de clients producteurs d'électricité ne sont pas encore au fait des obligations engendrées par l'achat de centrales photovoltaïques, par l'importation, la vente ou l'installation de panneaux photovoltaïques.

Nos cabinets partenaires expérimentés leur offrent un soutien précieux dans le choix de leurs assurances. Chaque client peut exprimer des besoins différents notamment quand il s'agit d'entreprises (importateurs, fabricants, installateurs, vendeurs, ...) ou de clients producteurs d'électricité (particuliers, agriculteurs, professionnels, collectivités territoriales, ...)

Des solutions clefs en mains sont proposées mais des contrats sur mesures sont également élaborés.